



**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 janvier 2024**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la Convocation : 15/01/2024  
Date d'affichage : 15/01/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le dix- neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : - Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-010 : Convention de partenariat pour l'animation Festiv'Allan 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant les crédits inscrits au budget pour l'organisation d'évènements culturels au théâtre de verdure, à l'espace d'animation, à l'église, dans l'école.  
Considérant la délégation de la tenue de la billetterie au Comité des Fêtes,  
Considérant la convention de partenariat pour le Festiv'Allan entre la Commune et le Comité des Fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Comité des Fêtes afin de déterminer les obligations de chacune des parties et les conditions matérielles et financières du festival.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,



Maire

Mylène DELORME



Secrétaire de séance